

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression de l'article 23 du PLF pour 2026

Le travail de réglementation du vapotage doit être mené avec le Ministère de la Santé

Ce jeudi 20 novembre 2025, les députés ont rejeté l'article 23 du Projet de Loi de Finances pour 2026 par un amendement de suppression, avant même son examen. Cigusto salue ce vote et appelle les pouvoirs publics à reprendre un travail concerté avec la filière indépendante du vapotage, sur la base de considérations de santé publique et non exclusivement sur un fondement fiscal court-termiste.

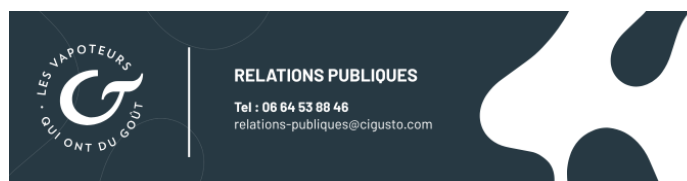
En l'état, l'article 23 mettait le vapotage sous la coupe de l'industrie du tabac, tant par le système de taxation envisagé que par l'interdiction pesant sur l'activité de réseaux indépendants de magasins comme CIGUSTO, qui aurait dû stopper son activité en cas d'adoption finale de l'article, conduisant ainsi à la destruction de centaines d'emplois.

CIGUSTO se tient à la disposition des pouvoirs publics, et notamment du ministère de la santé afin de travailler sur une politique publique de réglementation efficace et concertée.

Cigusto est le réseau leader du vapotage en France, avec plus de 220 boutiques et 1000 salariés répartis sur tout le territoire. Cigusto est une ETI française qui se donne pour objectif de démocratiser le sevrage tabagique par le vapotage.

Contact presse : relations-publiques@cigusto.com, 06.64.53.88.46

[Lien vers les résultats détaillés](#) de l'enquête IFOP - CIGUSTO



CIGUSTO

77 allée Léon Delagrange
45 770 SARAN
www.cigusto.com

TOUS ENSEMBLE, FAISONS LA DIFFÉRENCE !